

## Agent de Sécurité

### Un métier

Le titulaire du CAP « Agent de Sécurité » accomplit ses diverses missions, dans une structure pourvue d'un service de sécurité interne, ou pour le compte d'une entreprise prestataire de services en matière de sécurité.

Ses missions visent à assurer la sécurité dans les domaines suivants :

- la protection des personnes,
- le secours à personnes,
- la surveillance et la protection des biens,
- la protection de l'environnement,
- la lutte contre l'incendie.

### Secteur d'activité

Le titulaire du CAP « Agent de Sécurité » exerce ses fonctions dans des espaces ouverts au public ou non, de nature, par exemple industrielle, commerciale, hospitalière, privative, culturelle ou sportive.



### Conditions d'admission

3ème

3ème à découverte professionnelle



### Poursuite d'études

- 1<sup>ère</sup> Bac pro Prévention et Sécurité (en projet d'ouverture pour 2012)
- Certaines certifications spécifiques permettent l'accès à d'autres emplois : le transport de fonds, la télésurveillance, la protection physique des personnes, la surveillance aéroportuaire, les équipes cynophiles...



### Formation en milieu professionnel

Cette formation professionnelle est facilitée par la réalisation de stages de 12 semaines en entreprise sur les 2 ans.

### L'enseignement professionnel

Il se compose de différents modules :

- Prévention des actes de malveillance et de négligence
- Prévention et lutte contre l'incendie
- Secours et assistance aux personnes

### Tableau des horaires de cours hebdomadaires\*

Enseignements	Indicatif
<b>Français - Histoire géo</b>	3,5h – 3,5h
<b>Anglais</b>	2h
<b>Maths - sciences</b>	3,5h
<b>Éducation civique, juridique et sociale</b>	0,5h
<b>Vie sociale et professionnelle</b>	1h
<b>Enseignement professionnel</b>	18h
<b>Arts appliqués et culture artistique</b>	2
<b>EPS</b>	4,5h

\*horaire à titre indicatif susceptible d'être modifié